Rapport d'engagement actionnarial et de vote 2025

1 La démarche d'engagement actionnarial d'ARMEN

ARMEN investit, à travers les fonds qu'elle gère, au capital de groupe de sociétés de gestion non cotés. Cette stratégie de GP Stakes repose sur une relation de long terme avec leurs équipes dirigeantes. L'engagement actionnarial accompagne le développement des participations et vise à préserver les intérêts des investisseurs des fonds gérés, en portant une attention particulière à la gouvernance et à la pérennité des sociétés.

Le dialogue avec les dirigeants, la participation aux organes de gouvernance et l'exercice des droits attachés aux titres constituent les principaux moyens de cet engagement. Ils s'inscrivent dans le respect de l'autonomie des sociétés de gestion partenaires et des obligations propres à leurs dirigeants et administrateurs.

Le présent rapport présente la mise en œuvre de cette démarche en 2025, les modalités d'exercice des droits de vote, les principales décisions recensées et leur orientation. Il s'articule avec la politique d'engagement actionnarial, incluant la politique de vote, et les dispositifs d'investissement responsable et de prévention des conflits d'intérêts d'ARMEN.

2 Le contexte et le périmètre de l'exercice 2025

Le rapport couvre les participations directes ou indirectes des fonds gérés dans cinq groupes : RGREEN, Jolt, Chorus, Signal et Vendis. Il porte sur les décisions intervenues au cours de l'exercice, à compter de l'entrée au capital pour les investissements réalisés en 2025.

L'engagement porte sur les groupes de sociétés de gestion détenus et leurs structures de gouvernance. Il ne correspond pas à un exercice direct, par ARMEN, des droits de vote dans l'ensemble des entreprises détenues par les fonds de ces groupes. Les droits exercés dépendent des titres détenus, des accords conclus et des mandats confiés aux représentants.

3 Les principes qui guident l'engagement et les votes

Protection des intérêts des investisseurs et traitement équitable

Les décisions sont appréciées au regard de leurs conséquences pour les fonds concernés, du respect des droits des actionnaires et de l'équilibre économique des opérations. Une attention particulière est portée aux évolutions du capital, aux distributions et aux opérations susceptibles de faire apparaître des intérêts divergents.

Qualité de la gouvernance et dialogue avec les dirigeants

La présence dans les organes de gouvernance permet de prendre part aux décisions relevant de leur compétence et d'échanger sur les informations présentées. Le dialogue en amont des décisions contribue à clarifier les propositions, à obtenir les précisions nécessaires et, le cas échéant, à faire évoluer leurs conditions. L'approche est adaptée à la situation de chaque participation et aux droits dont disposent les fonds.

Suivi financier et prise en compte des enjeux non financiers

L'examen des comptes, des distributions et des opérations sur titres s'accompagne d'une attention aux risques, à la conformité et aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour les groupes de gestion.

4 Les modalités d'exercice des droits de vote

Le registre 2025 recense des décisions prises en réunion ou par consultation écrite. Il distingue les votes exercés pour le compte des fonds en qualité d'associés et les votes des représentants désignés au sein des conseils d'administration ou du comité stratégique. Ces derniers sont présentés au titre de l'engagement et de la gouvernance, séparément des votes d'actionnaires.

Le suivi identifie l'organe concerné, la date, les représentants ayant voté, l'objet et le sens de chaque décision, ainsi que la référence du justificatif. Les échanges et les présentations sans décision formelle ne sont pas comptabilisés comme des votes. Les détails sont conservés dans le registre interne et les dossiers des participations.

5 Les principales décisions et actions d'engagement en 2025

Les principales décisions de l'exercice sont présentées ci-dessous par thème, de manière agrégée. Cette présentation rend compte de la nature de l'engagement et du sens des votes tout en préservant la confidentialité des informations propres aux participations. Le détail des décisions, leurs motifs et les pièces justificatives ont vocation à être conservés dans les dossiers internes.

Gouvernance et opérations sur le capital

Les décisions recensées ont notamment porté sur la composition des organes de gouvernance et sur des opérations relatives au capital. Les votes favorables ont également accompagné la mise en place d'un examen indépendant de certaines opérations. Ces interventions s'inscrivent dans une attention portée à la qualité du processus de décision, à l'information des actionnaires et à la préservation de leurs droits.

Comptes et distributions

Les représentants ont participé à des décisions concernant les comptes et les distributions, ainsi qu'aux étapes de leur approbation par les organes compétents. Ces sujets sont examinés au regard de la situation financière des sociétés et des intérêts des fonds concernés. Les votes des organes de gouvernance sont distingués des décisions relevant des associés.

Conformité et gestion des risques

Les votes recensés ont notamment porté sur l'actualisation de politiques internes et de dispositifs de conformité, de gestion des risques et de gouvernance. Ces décisions contribuent au suivi du cadre de fonctionnement des groupes détenus. Leur présentation dans ce rapport reste synthétique afin de préserver la confidentialité des informations relatives à leur organisation et à leurs procédures internes.

Investissement responsable et dialogue préalable aux décisions

Les décisions ont également concerné des politiques ESG et d'investissement responsable. Le dialogue préalable aux votes a permis, sur certains sujets, d'obtenir des précisions et de clarifier les conditions des propositions soumises à approbation. Cette démarche permet d'éclairer la décision et d'apprécier les propositions au regard des intérêts des fonds et des droits attachés à leurs participations.

6 Le bilan et l'orientation des votes

Le recensement disponible couvre les cinq participations du périmètre et comporte 38 lignes de décisions : 3 décisions d'associés et 35 décisions de conseils ou du comité stratégique. Toutes sont renseignées comme favorables. Aucun vote contre ni abstention n'apparaît dans ce recensement.

Participation	Votes d'associés	Votes en conseil ou comité	Orientation
RGREEN	3	9	Pour
Jolt	—	3	Pour
Chorus	—	11	Pour
Signal	—	10	Pour
Vendis	—	2	Pour
Total	3	35	Pour

Les tirets indiquent l'absence de vote d'associé renseigné dans le registre transmis, et non l'absence de droit de vote ou de consultation. Une ligne peut regrouper plusieurs approbations ; elle est comptée une seule fois, quel que soit le nombre de représentants ou de fonds signataires. Les chiffres restent soumis à validation de l'exhaustivité et à la vérification des regroupements de décisions.

La présence de votes dans chacune des cinq participations ne constitue pas un taux de participation à toutes les consultations.

7 Le recours à des conseillers en vote

ARMEN n'a pas eu recours à des conseillers en vote pour l'exercice des droits de vote au cours de l'année 2025.

8 La prévention et la gestion des conflits d'intérêts

L'engagement actionnarial et l'exercice des votes s'inscrivent dans le dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts d'ARMEN. Une attention particulière est portée aux situations impliquant plusieurs fonds gérés, aux intérêts propres de la société de gestion et aux fonctions exercées par les représentants dans les participations. Le traitement de chaque situation doit tenir compte des intérêts des porteurs et des obligations attachées au mandat concerné.

9 La publication du rapport

Le présent rapport et la politique d'engagement actionnarial sont mis à disposition gratuitement sur le site internet d'ARMEN après leur validation. Les informations détaillées et les justificatifs sont conservés en interne.